



RÉGION ACADÉMIQUE
BRETAGNE

Liberté
Égalité
Fraternité

**OUTIL
ACADÉMIQUE
D'ACCOMPAGNEMENT
DÉMARCHE
QUALITÉ**

NIVEAU 1

École ou établissement proposant déjà une offre de qualité par la richesse et la diversité de l'existant.

NIVEAU 2

École ou établissement optimisant son offre par une réflexion globale sur la mise en cohérence de l'existant.

NIVEAU 3

École ou établissement inscrivant l'existant dans le cadre du développement d'un réseau de l'international au sein du territoire et/ou de l'académie.



Coordonnées école ou établissement :

LABELLISATION



		NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3
STRATÉGIE, PILOTAGE, ÉVALUATION		Plusieurs dispositifs et projets ambitieux liés à l'ouverture européenne sont proposés.	L'ouverture européenne se vit dans le quotidien. L'ensemble des acteurs de la communauté éducative sont impliqués (personnels enseignants et non enseignants, COPIL, ERAEI). Un bilan annuel est réalisé.	La stratégie s'inscrit dans une perspective de mise en réseau élargie au territoire et en étroite collaboration avec la DRAREIC. Le bilan annuel est transmis aux acteurs institutionnels.
COMMUNICATION ET VALORISATION		Les dispositifs existants sont communiqués auprès des personnels, des élèves et des familles.	Une stratégie globale de communication interne et externe vise à valoriser les actions. Les partenaires étrangers, l'institution, les collectivités territoriales et les associations sont informés.	Les actions sont mises en valeur au sein du réseau de valorisation de l'action européenne en lien avec la DRAREIC
ACTIONS PÉDAGOGIQUES ET INTERCULTURELLES EUROPÉENNES		Des temps forts autour des langues et cultures européennes et internationales sont mis en place pour les élèves et les personnels.	Des actions de sensibilisation à la citoyenneté européenne et au développement de l'interculturalité sont mises en place pour les élèves et les personnels. Les temps forts académiques et nationaux sont investis. L'accueil d'intervenants européens est renforcé.	L'école ou l'établissement contribue au rayonnement d'actions européennes et internationales à l'échelle de son réseau et/ou d'un territoire.
DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES LINGUISTIQUES ET INTERCULTURELLES		Des parcours linguistiques et culturels sont mis en place pour les élèves. Les équipes sont encouragées à se former et à valoriser leurs compétences linguistiques.	Les élèves sont invités à utiliser les langues étrangères dans d'autres disciplines que les langues vivantes. Les enseignants mettent à profit leurs compétences linguistiques et interculturelles dans le cadre des enseignements et des projets.	La réflexion globale et la généralisation des espaces d'apprentissage pour et par les langues favorisent la reconnaissance de toutes les langues et cultures et l'inclusion de tous.
MOBILITES ÉLÈVES ÉTUDIANT-E-S		Des échanges scolaires physiques et/ou virtuels sont mis en place.	Des actions de mobilités scolaires avec l'étranger (sortantes et entrantes - individuelles et collectives), sont exploitées dans le cadre des enseignements, au profit de tous les élèves et étudiants (y compris ceux qui n'ont pas bénéficié de la mobilité). Des outils institutionnels de reconnaissance des mobilités sont mis en place (mention « mobilité européenne et internationale » au bac général et technologique, unité facultative de mobilité au lycée professionnel, livret scolaire).	Des outils européens de reconnaissance des mobilités sont mis en œuvre (Europass mobilité, supplément au diplôme...). Les compétences des élèves et étudiants acquises dans ce domaine sont valorisées.
MOBILITÉS DES PERSONNELS		L'école ou l'établissement facilite les mobilités individuelles – physiques et/ou virtuelles vers l'étranger. La structure peut accueillir des mobilités entrantes.	Ces mobilités individuelles vers l'étranger sont encouragées et servent l'échange de pratiques et l'innovation pédagogique. L'accueil de délégations et de personnels étrangers est impulsé.	L'engagement des personnels impliqués dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel, visant l'ouverture internationale et linguistique, est valorisé (stages d'observation, formations, certifications, outils européens de reconnaissance...). L'accueil de délégations et de personnels s'inscrit dans la stratégie de mobilité des personnels.
PARTENARIATS		Des partenariats actifs sont mis en place avec des établissements scolaires étrangers (projets e-Twinning, Erasmus+, bilatéraux...).	Des engagements pérennes et formalisés sont pris avec des partenaires étrangers pour développer les mobilités des élèves et/ou des personnels.	L'expérience des partenariats est mise au service d'un réseau d'écoles, d'établissements et/ou d'un territoire.

Niveau de positionnement retenu et observations :